

ANGEL & ASSOCIES
Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social : 40 rue du Fer à Moulin, 75005 PARIS
489 421 990 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 23 juin,
A 16 heures,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

La Société Holding Axylis Paris 5e, Société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros, ayant son siège social 40 rue du Fer à Moulin, 75005 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 999 133 051 RCS PARIS, Représentée par la société EXPERTISE ET CONSEILS VIEIRA, représentée par Monsieur Edgar VIEIRA, Président

Associé Unique de la société ANGEL & ASSOCIES,

En présence de la société Holding Axylis Paris 5e, Présidente non associée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

1. Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
2. Démission de Monsieur Edgar VIEIRA, de son mandat de Directeur Général,
3. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et prenant acte de la démission de la société Holding Axylis Paris 5e de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Edgar VIEIRA
Née le 7 janvier 1980 à CRISTELO BARCELOS (Portugal),
De nationalité française,
Demeurant 18bis Avenue Gavignot, 95230 Soisy-sous-Montmorency

Monsieur Edgar VIEIRA accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la résolution précédente, Monsieur Edgar VIEIRA démissionne de son mandat de directeur général à compter de ce jour.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Pour la société Holding Axylis Paris 5^e
EXPERTISE ET CONSEILS VIEIRA, représentée par
Edgar VIEIRA

Signé par Edgar VIERA
Le 23 juin 2026

Signed with doc_DLJx
Universign tx_dK65zEezJ5nY